
Règles sanitaires.

Numéro d'inventaire : 2005.02430

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1910 (vers)

Description : Feuille de papier jauni et taché, quadrillée encre bleue. Nombreuses déchirures sur les bords et le long des pliures. Texte et lignes manuscrits à l'encre noire. Soulignements à l'encre rouge. Mentions au crayon à papier au verso.

Mesures : hauteur : 390 mm ; largeur : 300 mm

Notes : Document relatif aux maladies infantiles et aux mesures d'éloignement de l'école et des autres élèves. Six colonnes: désignation de la maladie (rougeole, scarlatine, coqueluche, varicelle oreillons, diphtérie) / durée de l'incubation / premiers symptômes / période contagieuse / nature de la contagion (mode de transmission) / éloignement de l'école; déclaration, désinfection obligatoires ou non. Etabli soit par un étudiant d'Ecole Normale, soit un instituteur et/ou directeur d'école. La conjecture de date se fonde sur la date de mise au point d'un sérum antidiphérique mentionné dans le document (1894).

Mots-clés : Gestion sanitaire des établissements d'enseignement

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Designation de la maladie	Durée de l'incubation	Premiers symptômes	Période contagieuse	Nature de la contagion	Eclatement de l'école. Déclaration, désinfection obligatoires ou non
<u>Rougeole</u>	11 jours	Éternement. Rhume de cerveau. Gorge rouge et éternement. Gorge rouge, éternement. Voy. éternement. Fièvre modérée. Éruption rouge sur le visage; p ^{te} plaques blanches chaînes sur les joues. Vers le 3 ^e jour, boutons rouges d'abord sur le front, puis poitrine, bras, jambes.	Surtout p ^{te} la période d'incubation	Surtout directe	Éloignement du malade p ^{te} 15 jours à partir du début de la m. Éloignement des frères et sœurs m ^{es} sains pendant une vingtaine de jours. Éloignement immédiat de l' enfant malade, n'ayant pas eu la rougeole. Déclaration et désinfection obligatoires.
<u>Scarlatine</u>	4 à 5 jours	Mal de gorge. Gorge rouge avec taches blanches. Surtout fièvre et vomissements. Vers le 2 ^e jour, plaques rouges d'abord sur le cou, la poitrine, les membres. Période de desquamation.	Pendant toute la durée de la maladie la convalescence (1 ^{re} période de desqua- mation)	Surtout directe et indirecte	Éloignement immédiat et isolément p ^{te} 10 j au moins, + longtemps si gorge en- core rouge ou desquamation inachevée. Éloignement de l'adulte et de l'enfant si malade la gorge. Déclaration et désinfection obligatoires.
<u>Croupeluche</u>	11 jours	p ^{te} 8 à 10 jours toux tenace, parfois étouffement et expectoration. Puis toux quinteuse, prolongée, éternement avec suffocation.	Surtout au début	Surtout directe	Éloignement du malade 3 semaines au plus ainsi que frères et sœurs même sains. Éloignement de l'adulte et de l'enfant si malade la croupeluche.
<u>Varicelle</u>	12 jours	Courbature - fièvre. Aphte de la bouche. Petites taches rouges surtout sur la tête (face et cuir chevelu) et le tronc. Petites bulles remplies de liquide au milieu de ces taches.	10 jours en- viron à partir du début.	directe	Éloignement du malade p ^{te} 10 j à partir du début de la mala- die (de l'éclosion). Déclaration obligatoire.
<u>Orillons</u>	15 jours	Gonflement rapide aux aînées des glandes salivaires (derrière l'oreille et sous le menton). Fièvre légère.	10 jours en- viron à partir du début.	directe surtout	Éloignement du malade p ^{te} 10 j. Surveillance des frères et sœurs surtout s'ils n'ont pas eu les orillons. Éloignement des frères et sœurs p ^{te} 10 j.
<u>Diphthérie</u>		Fort mal de gorge. Toux blanchâtre l ^e au fond ou sur amygdales. Gonflement des ganglions du cou. Fièvre élevée. Voy. éternement. Gorge rouge. Tes- piration difficile ^{difficile} . Surtout, rhume de cerveau.	p ^{te} incubation, maladie, convales- cence et m ^{es} après.	directe et indirecte	Éloignement immédiat et isolément du malade p ^{te} 10 jours au moins, + si gorge encore rouge. Éloignement des frères et sœurs p ^{te} 10 j ainsi que de l'enfant ayant mal à la gorge (gorges rouges). Déclaration et désinfection obligatoires sérum anti-diphthérique.